

## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 novembre 2021**

Le 02 novembre 2021 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/10/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : MM et MMES Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Florence PAYS, Anthony FAVIER, Isabelle FAVIER, Florian DE OLIVEIRA et Patrick MARCADIÉ.

Absents excusés : MMES Muriel DELAGE et Stéphanie BURIAS, MM Loïc MORTHON et Sébastien MONTALBAN.

Pouvoirs : Mme Muriel DELAGE à Mme Isabelle FAVIER et M. Loïc MORTHON à M. Bernard GOLFIER.

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2021 :

Le compte-rendu de la réunion du 05 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Assurances	08/10/2021	Déclaration de sinistre suite à des dégâts occasionnés lors du broyage d'un fossé sur la palissade d'une habitation.
Festivités	11/10/2021	Arrêté n° 59/2021 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson pour la soirée dansante de l'Association « La Parenthèse » le 23 octobre 2021.
Personnel	12/10/2021	Arrêtés n°60/2021 à 65/2021 portant augmentation du minimum de traitement indiciaire suite à la hausse du SMIC de MM. Vincent SERGERE, Mickaël MONTROY et de Mmes Audrey SERGERE, Marina EBELY, Patricia FAYET, Aurélie TOUNISSOU.
Devis	13/10/2021	Signature d'un devis pour l'installation d'un coffret électrique dans les garages communaux pour un montant de 396,17 € HT.

Festivités	13/10/2021	Arrêté n° 66/2021 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson pour le repas moules-frites de l'Association « USL » le 16 octobre 2021.
Travaux	13/10/2021	Arrêté n° 67/2021 portant autorisation d'implantation de poteaux télécom sur le domaine public, rue des Rameaux, rue des Pertoux et Place de l'Eglise.
Personnel	15/10/2021	Arrêté n° 68/2021 portant retenue sur salaire suite à l'absence de service d'un agent les 5,7 et 8 octobre 2021.
Festivités	18/10/2021	Demande de DALD auprès du Conseil Départemental pour le marché de Noël.
Pouvoirs du Maire	19/10/2021	Avis du maire aux habitants de la rue de la Rippe et de la rue des Pertoux concernant les nuisances sonores dues à des aboiements de chiens à répétition.
Festivités CCAS	19/10/2021	Signature du contrat de prestation pour l'animation du goûter du CCAS du 09 décembre 2021 pour un montant de 180 €.
Travaux	26/10/2021	Arrêté n° 69/2021 portant restriction de la circulation Rue du Thuy en raison de la réparation par l'entreprise SMTC d'une conduite télécom, à compter du 08/11/2021.
Travaux	02/11/2021	Autorisation d'effectuer des travaux de modification de l'accès à une propriété, Rue du Pont avec remise en état du trottoir.
Travaux	02/11/2021	Arrêté n° 70/2021 portant permission de voirie pour la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable par la SEMERAP au 17 rue du Bois.

## II-1°) Délibération autorisant la signature d'une convention avec le Département pour les travaux de réseaux pluviales de la rue de la Jonchère

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été réalisé des travaux d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales sur la RD 43. La commune assure la maîtrise d'œuvre.

La commune a sollicité le Conseil Départemental pour le financement desdits travaux sur la RD 43 dans le cadre du dispositif d'intervention en faveur de l'aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération pour les travaux de réseau d'eaux pluviales.

Ce dossier projet ayant recueilli un agrément technique et financier, a été retenu en financement au Conseil Départemental de la manière suivante :

- subvention au titre des réseaux d'eaux pluviales : 30 200 € HT
- part communale : 75 800 € HT
- montant total : 106 000 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser le Maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale à aménager s'agissant des eaux pluviales.

## II-2°) Redevance assainissement 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que le tarif H.T appliqué pour le m<sup>3</sup> pour la consommation 2020/2021, avec facturation en 2021 est de 1.60€.

Après concertation et pour l'année 2022, il propose d'augmenter le tarif HT à 1.65 € le m<sup>3</sup>. En effet, suite aux récents travaux d'assainissement et à la dernière phase qui concernera le Port de Ris, il est nécessaire financièrement d'augmenter les recettes du budget assainissement.

Mme Laurence SOULERAS indique que cette augmentation correspondra à environ 3€ par ménage et que cela représente une petite augmentation.

M. Patrick MARCADIÉ explique qu'une petite augmentation est compréhensible mais que la taxe foncière a déjà bien augmenté cette année.

M. le Maire lui répond que la part communale de la taxe foncière n'a pas été augmentée mais que le taux communal a été majoré du taux départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide que le tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2022 sera de 1.65 € / m<sup>3</sup>.

## III-1°) Délibération pour la servitude de passage Impasse de la Chanat :

Monsieur le Maire explique qu'une délibération avait été prise le 09 mars 2020 par l'ancienne équipe municipale afin de créer une servitude de passage du réseau d'eau pluviale, impasse de la Chanat, parcelle cadastrée section D n° 1082.

Il s'avère que cette parcelle a été redivisée en 2 parcelles. La servitude de passage concerne maintenant la parcelle D n° 1089.

Il propose donc de créer cette servitude de passage sur cette parcelle.

Cette servitude sera actée par un notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la création d'une servitude de passage du réseau d'eau pluviale impasse de la Chanat parcelle cadastrée D n° 1089
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié créant cette servitude et tous documents s'y affèrent

## III-2°) Parcours Emploi Compétences PEC :

Monsieur le Maire explique que le Parcours Emploi Compétences, PEC, remplace les emplois d'avenir et les contrats aidés.

Il explique que comme convenu lors des précédentes réunions, la Commune va recruter un jeune pour venir en renfort des 2 agents techniques.

Le PEC s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans qui n'ont jamais signés de contrat PEC.

Ce dispositif est financé entre 65 et 80 % par l'Etat.

Les contrats peuvent aller de 6 à 18 mois et le nombre d'heure hebdomadaire doit être de 20 à 30h maximum.

Monsieur le Maire précise que la mission locale a indiqué qu'il y avait beaucoup de demande pour peu de candidat. Il demande aux membres du conseil municipal de le prévenir s'ils connaissent des personnes susceptibles d'être intéressées.

Mme Florence PAYS demande quelles seront ses missions.  
M. le Maire lui répond que cet agent s'occupera de l'entretien des rues, du cimetière et d'autres tâches spécifiques.  
Il explique que pendant la période estivale, avec les vacances, il n'y a qu'un agent et qu'avec ce contrat PEC en plus il y aura tout le temps 2 agents.  
M. Anthony FAVIER demande s'il utilisera aussi les engins.  
M. le Maire lui indique que ses fonctions seront bien définies, qu'il aura le même rôle que les 2 autres agents dans la mesure de ce qu'il sait faire.  
M. Anthony FAVIER demande si à la fin de son contrat PEC il y aura la possibilité d'un CDD.  
Mme Laurence SOULERAS explique que cela dépendra des finances.  
M. Anthony FAVIER dit que si les finances le permettent c'est une offre intéressante.  
Mme Anne-Laure CIBERT propose de démarrer le contrat début janvier.  
M. le Maire propose de partir sur 9 mois renouvelable.  
Mme Anne-Laure CIBERT indique qu'il est possible d'annualiser le contrat mais que dans ce cas partir sur 12 mois paraît plus envisageable.  
M. le Maire précise qu'il est possible de renouveler le contrat jusqu'à 24 mois mais qu'il doit aboutir sur une embauche.  
Mme Astrid ZANUTTO et M. Anthony FAVIER demandent si une période d'essai est prévue dans le cas où l'agent ne ferait pas l'affaire.  
M. le Maire répond que comme pour les autres contrats une période d'essai doit exister mais qu'il se renseignera de la durée.  
Il propose de conclure un contrat de 12 mois, annualisé, avec un renouvellement de 6 mois, pour 30 heures hebdomadaires.  
Mme Florence PAYS demande si la mission locale a des candidats.  
M. le Maire lui répond qu'il y en a très peu et qu'il faut rechercher en parallèle par nos propres moyens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : agent technique en charge de l'entretien de la Commune

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 30h annualisées

Rémunération : SMIC

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **III-3°) Lancement du projet de maison des associations :**

Monsieur le Maire explique qu'afin de lancer le projet de la future maison des associations, il est nécessaire que la Conseil Municipal l'autorise à rechercher des architectes.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offre ne sera pas forcément réunie car les honoraires de l'architecte ne dépasseront pas 40 000 €.

Il donne connaissance de l'échéancier envisagé :

- Choix de l'architecte
- Marché pour le choix des entreprises
- Début des travaux en 2023

Il indique qu'il sera également demandé un projet d'aménagement urbain autour de l'église.

Suite à la réunion de présentation faite aux associations communales il en ressort qu'un bureau n'est pas forcément nécessaire.

Mme Laurence SOULERAS trouve dommage qu'il n'y ai pas de bureau, notamment pour l'assistante sociale qui pourrait y faire ses permanences.

M. Florian DE OLIVEIRA explique qu'il sera possible de faire un espace bureau non cloisonné.

Mmes Anne-Laure CIBERT et Florence PAYS souhaitent conserver le bureau.

M. Bernard GOLFIER propose de mettre des cloisons amovibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des démarches de consultation des différents architectes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette consultation.

### **III-4°) Plan Local d'Urbanisme intercommunal :**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un rdv avec Mme PARRAIN de la Communauté de Communes en charge du dossier PLUi.

Le Cabinet VERDI a précisé que seuls les terrains de + de 4 000 m<sup>2</sup> seront concernés par l'obligation de découpage en zone de 800 m<sup>2</sup> pour faire une maison.

Elle a expliqué que des décisions ont été prises sur les OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmations) notamment concernant la création de muret, de haie, de délai pour créer un muret ...

Elle a indiqué que la commune de Limons a un potentiel de construction assez bas ce qui permettra de répondre favorable à quelques demandes de particuliers à condition que les projets soient réalisables. C'est la commune qui statuera sur ces demandes.

Certaines parcelles de centre bourg qui ne seraient plus constructibles lors de la mise en place de ce PLUi, pourront sans problème redevenir constructible lors de la révision suivante. Cela s'explique par le fait que les extensions dans les hameaux ne seront plus autorisées.

Mme Laurence SOULERAS s'interroge sur cette décision. En effet, si les propriétaires ne veulent pas vendre cela bloquera les autres demandeurs.

Mme Isabelle FAVIER s'interroge sur les parcelles situées à la Goutelle. En effet, sans permis de construire accordé au 31 décembre, elles passeront en zone naturelle.

### **V-1° Rapport des Commissions :**

#### **Commission Finances et Affaires Générales :**

La commission ne s'est pas réunie.

La réunion de travail avec l'USL initialement prévue le 06/11 et reportée au 13/11 puis au 27/11 devra à nouveau être décalée.

#### **Commission Actions Sociales et Affaires économiques :**

Madame Anne-Laure CIBERT indique que sa commission s'est réunie pour le choix des exposants du marché de Noël. Depuis un emplacement s'est libéré du fait que le charcutier vient avec son camion. Un exposant sera donc rajouté.

Elle a recherché un vendeur de vin ou de champagne, sans succès.

Concernant le pass sanitaire, Monsieur le Maire propose d'attendre les décisions de la Préfecture qui tardent à venir.

Madame Anne-Laure CIBERT souligne le fait que pour les objets vendus par l'école, si le marché avait eu lieu dans l'enceinte scolaire, le pass sanitaire n'aurait pas été demandé.

Madame Anne-Laure CIBERT explique qu'elle a eu par téléphone les 2 personnes qui s'occupent du projet de bus Harry Potter. Le bus qui devait être installé à Limons a subi des dégâts suite aux dernières intempéries et n'est plus fonctionnel.

Un premier bus a déjà été installé en Normandie et sera déplacé dans le Cantal.

La question se pose sur la pertinence d'avoir 2 bus similaires en France dans la même région.

Le projet de la maison d'Hagrid est aussi en cours de réflexion.

#### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

#### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER informe que les miroirs ont été installés dans les vestiaires du foot.

Concernant le local poubelle, la clôture est à l'étude.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'avec M. Patrick MARCADIÉ ils fabriquent le chalet du père Noël.

M. Patrick MARCADIÉ remercie l'usine USIN'AUV de Puy-Guillaume pour le don de palettes
--

#### Commission Fêtes, Sport et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique qu'une réunion de bureau s'est tenue concernant la fête de la Friture.

L'assemblée générale aura lieu lundi 08 novembre 2021 à 18h30.

Une réunion pour le marché de Noël a également eu lieu avec les associations qui ont eu beaucoup d'idées.

Mme Laurence SOULERAS s'interroge sur la date retenue pour la fête de la friture, le 03 juillet 2022, car début juillet la météo est souvent mauvaise. La date du 04 septembre lui semble plus appropriée, cela rappellera la fête patronale.
---

L'idée est à approfondir.

Mme Laurence SOULERAS propose de demander aux associations un détail de leurs comptes en banque afin de déterminer le versement de leur subvention.

Elle précise qu'une association doit posséder une reverse bancaire égale à ces dépenses de l'année mais pas supérieure, sauf exception motivée.

Mme Isabelle FAVIER demande si une subvention pourra être faite pour l'entente des jeunes de l'USL.

M. le Maire lui répond que cette demande sera recevable en 2022 mais que pour 2021 rien n'avait été prévue au budget.

#### Commissions intercommunales :

Monsieur Patrick MARCADIÉ informe que la commission culture et lecture publique organise une rencontre avec toutes les associations de la CCPL le 02 décembre 2021. Un mail sera envoyé à tous les membres des bureaux.

## IV-2°) Communications du Maire :

### Marché de Noël :

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra du monde pour l'installation du marché.

Il indique que Monsieur Florian PARRA s'occupe des sapins et aidera à l'installation de certaines décorations. Des tracts seront à distribuer et 3 bâches publicitaires seront installées au rond-point.

### Réunion publique :

Monsieur le Maire indique qu'elle aura lieu le mardi 23 novembre à 18h30 à la salle des fêtes.

### Travaux d'Intérêt Général :

Monsieur le Maire explique qu'une personne en TIG viendra effectuer 90h entre le 15 novembre et le 03 décembre 2021.

### Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire explique qu'un conseil communautaire aura lieu à Limons le 07 décembre 2021. Le conseil municipal initialement prévu à cette date sera repoussé au 14 décembre prochain.

### Médaille communale :

Monsieur Le Maire propose de décerner chaque année une médaille communale lors de la cérémonie des vœux du Maire. Le Conseil Municipal approuve cette idée.

### Piscine communautaire :

Monsieur le Maire explique que lors du prochain conseil communautaire le projet de la future piscine communautaire sera voté. Son emplacement sera alors choisi. Soit à Saint Clément de Reignat qui se trouve au centre de la CCPL, soit à Randan qui a la possibilité de la chauffer avec son système de chauffage aux bois.

### Problème téléphonie mobile :

Monsieur le Maire explique que suite à l'envoi par Mme Isabelle FAVIER d'un dispositif permettant de déclarer les zones blanches, des signalements seront fait pour les villages des Moussouves, de Port de Ris et du Beaudinet.

### Miroir parking Jules BARRAUD :

Monsieur le Maire informe qu'une demande a été faite pour l'installation d'un miroir de visibilité à la sortie du parking Jules BARRAUD.

Madame Florence PAYS indique que la haie est trop haute et que mettre des barrières à la place améliorerait la visibilité.

Monsieur le Maire lui répond que l'idée avait déjà été envisagée mais que pour des questions de sécurité pour les enfants, la haie est plus adaptée.

#### Devis Comat et Valco :

Monsieur le Maire présente le devis de la société Comat et Valco qui propose des tarifs préférentiels dans le cadre du congrès des Maires. Les jeux de l'école étant en très mauvais état, une proposition de remplacement pour un jeu similaire à 4 550 € HT est faite.

Ainsi qu'un lot de 25 barrières pour l'aménagement de la rue de la Jonchère.

Ce devis sera examiné et négocié sur le stand de la société lors du Congrès.

#### Voie Verte :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion organisée par le Département a eu lieu mais que la Commune n'a pas été conviée. Un courrier de mécontentement sera adressé au Président du Conseil Départemental. La Commune de Limons est très impactée par le tracé de la voie verte qui n'a pas été approuvé.

#### Câbles téléphoniques au Port de Ris :

Monsieur le Maire indique que malgré plusieurs demandes, les arbres à l'entrée de Port de Ris n'ont toujours pas été élagués. De nouvelles demandes seront faites car plusieurs riverains se plaignent de désagrément sur leur ligne.

Madame Anne-Laure CIBERT indique que des gros problèmes existent aussi aux Moussouves, par temps venteux, il n'y a plus d'accès internet.

Les opérateurs seront informés de ces dysfonctionnements.

#### **IV -3°) Questions diverses :**

- Monsieur Patrick MARCADIÉ propose de mettre la Rue du Thuy en sens unique car la priorité à droite à l'intersection de la Rue du Bourg est rarement respectée.  
Le choix se porte plutôt sur la mise en place d'un céder le passage est fait.
- Madame Anne-Laure CIBERT indique que le samedi 11 décembre le sapin de Noël des Moussouves sera décoré par les enfants du hameau.
- Monsieur Anthony FAVIER fait part du remerciement par l'association des jeunes sapeurs-pompiers pour la subvention que la commune lui a attribuée. Une délégation de jeunes sapeurs-pompiers sera présente lors de la cérémonie du 11 novembre.
- Madame Anne-Laure CIBERT indique que les pompiers effectueront leur vente de calendrier à Limons le samedi 13 novembre 2021.

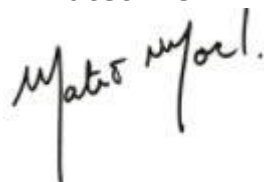
**La séance est levée à 21h45.**

**Anne-Laure CIBERT,**



**Secrétaire de séance**

**Matéo MOREL**



**Maire de Limons**